2020

49e RALLYE NATIONAL
9e RALLYE VHC
6e RALLYE VHRS
3e RALLYE LTRS
AUTUN SUD-MORVAN

Autun
Sommant
Cussy En Morvan
Lucenay l'Evêque
Chissey En Morvan
Cussy en Morvan
Ménessaire
Moux en Morvan
Lucenay l'Evêque
Savilly
Bar le Régulier
Villier En Morvan
Autun

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASA Morvan,
1 rue des Pierres,
71400 AUTUN
contact@asamorvan.com

Visa FFSA

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 243
DATE : 06 avril 2020

Visa Ligue BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 36
du 24/04/2020

les 21, 22 et 23 AOUT 2020

49e RALLYE NATIONAL D'AUTUN SUD-MORVAN

COEFFICIENT 4 PEA

REGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME DU RALLYEET HORAIRES

Ce règlement particulier complète le règlement standard

- Parution du règlement : lundi 22 juin 2020
- Clôture des engagements: lundi 17 août 2020
- Publication : liste des engagés : Mercredi 19 août 2020
  (http://asamorvan.com sur le site de l'ASA Morvan)
- Reconnaissances organisées Les 15, 16 et 21 août 2020
- Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications Administratives **(PRE-VERIFS)**,
  retrait des documents Les 15, 16 et 21 août 2020
- Dates et heures des reconnaissances : Les 15 et 16 août 2020 de 08h00 à 19h00
  Le 21 août 2020 de 8h à 19h00

Vendredi 21 août 2020

-Spéciale d'Essai "Shakedown" : 14h00 à 17h00

-Vérifications administratives complémentaires au CH d'entrée des vérifications techniques.

Présentation obligatoire des originaux : Permis et licences du Pilote et Co-pilote

-Vérifications techniques des voitures : 16h15 à 22h30

-1ère Réunion des Commissaires Sportifs : 21 Août 2020 à 19h30

- Mise en parc fermé de Départ. 16h30 à 22h45

- Réunion des Ouvreurs et Officiels sur le terrains : 19h30 au PC

- Publication des heures et ordre de départ de la 1ère étape : 23h30

Samedi 22 août 2020

- Réunion des Chronométreurs : 22 août 2020 à 06h00 au PC
- briefing des pilotes : Remis lors des vérifications administyratives
- briefing des commissaires : remis lors de l'acceuil

Samedi 22 août 2020

- Départ du rallye (première voiture VHC) 08h15
- Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) - 18h56

Publication des heures de départ de la deuxième étape dans l'ordre du clasemment (hors pénalités) de la dernière épreuve courue : 22 août à 23h00

Dimanche 23 août 2020

Départ du rallye (première voiture VHC). 07h30

- Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) 16h42

- Publication des résultats provisoires du Rallye 30' après l'arrivée du dernier concurrent, ils deviennent définitif 30' après l'affichage des résultats provisoires et approbation par le collège des Commissaires Sportifs - Remise des prix : environ 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium du Parc Expo l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.

Tableaux Officiels d'Affichage

- Du 15 août au 21 août 2020 au siège de l'Asa Morvan, 1, rue des Pierres à Autun
- Du vendredi 21 août au dimanche 23 août 2020, Parc des Expositions l'Eduen à Autun. **Secrétariat du Rallye** : 1, rue des Pierres à Autun tel : 03 85 52 19 60 ou 06 03 07 77 45

II. ORGANISATION

ARTICLE 1 : **ORGANISATION**

DEFINITION :
L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 21, 22 et 23 août 2020, en qualité d'organisateur administratif sportif, le :

49e Rallye National d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation n° : 243 du 06/04/2020 ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté n° : 36 du 04/04/2020 COMITE D'HONNEUR :

Mr Eric BOUCOURT : Sous-Préfèt d'Autun
Mr Vincent CHAUVET : Maire d'Autun
Mr Pascal POMAREL : Adjoint chargé des Sports et des Loisirs
Mr Alain MENECIER : Directeur du Services des Sports
Mr Nicolas DESCHAUX : Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Mr Bernard DEMEUZOIS : Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile et Vice-président de la Fédération Française du Sport Automobile
Mmes/Mrs les Conseillers Généraux et Régionaux
Mrs les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures des Départements 58, 71 et 21
Mr le Directeur des Services Techniques de la Ville d'Autun
Mrs les Commandants des S.D.I.S des Départements 21, 58 et 71

COMITE D'ORGANISATION :

ASA MORVAN
1 rue des Pierres 71400 AUTUN
TEL : 06 58 83 57 47 **ou** 06 03 07 77 45 **ou** 06 82 24 18 31
FAX : 03 85 52 19 60

Président :	M. Raphaël DIARD
Vice-président :	M. Jean-Christophe CHAFFIOTE
Présidents d'Honneurs :	M. Gérard PLISSON et Jean-Pierre LEMAITRE
Trésorier :	M. Laurent REBOURG
Secrétaire :	Mme. Leslie BRUNEAU
Responsable sécurité :	M. Daniel JONDET
Responsable commissaire :	M. Pascal LAFONT
Responsable Chrono :	M. Sébastien GODFRIN
Responsable logistique parc :	M. Jean-François DECERF
Adjoint responsable logistique parc :	M. Fabrice LEDIEU
Responsable LTRS :	M. Alain MALSOT
Chargés des relations avec la Presse :	M. Jean MONCHARMONT Chargé de l'accueil
des Officiels :	Mme Marie-Claire PLISSON

Et tous les membres de l'ASA Morvan.

1. **OFFICIELS** :

Obervateur FFSA :		TEXIER Gérard	Licence N° 18160
Commissaires sportifs :	Président :	DUFRESNE Régis	Licence N° 12484
	Membre :	CHARLEUX Josiane	Licence N° 9434
	Membre :	COUVREUR Marie-Anne	Licence N° 298302
	Secrétaire :	ZYCH Fabien	Licence N° 4626

Directeur de Course :	PLISSON Gérard	Licence N° 12983
Directeur de Course Adjoint / Nouveau départ :	THOMAS Maryse	Licence N° 3123
Directeur Délégué aux VHC :	DAUBIGNE Jannick	Licence N° 6560
Directeur Délégué aux VHRS :	FREVILLE Serge	Licence N° 27121
Médecin Chef :	Docteur SAVAJOLS	

Adjoints à la direction de course au PC

Adjoint Direction ES1 :	ZYCH Sylvie	Licence N° 3416
Adjoint Direction ES2 :	PRIOUX Roseline	Licence N° 17879
Adjoint Direction ES3 :	BERTRAND Jacques	Licence N° 14532
Responsable Affichage :	THOMAS Thiérry	Licence N° 29392

Directeurs de Course délégués aux ES

Directeur ES1 :	HECTOR Jean-Claude	Licence N° 1805
Direc.Adj ES1 :	SEGUIN Daniel	Licence N° 2477
Directeur ES2 :	HAMON Christian	Licence N° 29685
Direct.Adj ES2 :	PIGENET Jean Michel	Licence N° 37172
Directeur Inter. ES2 :	LAFOND Pascal	Licence N° 227446
Directeur ES3 :	GUELAUD Pierre	Licence N° 15125
Direct Adj ES3 :	GODOT Pierre	Licence N° 23434
Responsable Administratif :	BRUNEAU Leslie	Licence N° 229534

Commissaires Techniques :

Reponsable / Nouveau départ	GUYOT Michel	Licence N° 4432
	LOBROT Martial	Licence N° 114567
	DUPECHER Thierry	Licence N° 3564
	PETETIN Michel	Licence N° 217737
	ALLOIN Christian	Licence N° 13706
Chargés des Relations Concurrents :	DREAU Brigitte	Licence N° 2282
	ALAIN Marie Laure	Licence N° 228679

Véhicule Tricolore :	BROSSARD Jean-Paul	Licence N° 4763
Véhicule Info Sono :	JOURDAN Aurélien	Licence N° 41668
Véhicule Damier :	PRIOUX Patrice	Licence N° 17877
Véhicule Infos :	LEGRAND Jean-Pierre	Licence N° 16017
Juges de Faits :	PORA Gérard	Licence N° 57091
	SIMON Gérard	Licence N° 12017

Responsable des Classements :	BRENNUS INFO
Classement VHRS :	BLUNIK, Bernard Vialard Sport
Equipes Médicale :	AM 71
Liaisons et VHF	Jean-François ALIX
Tracking :	VDS Racing

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2p ELIGIBILITE Le rallye compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes coefficient 4**
- **Le Challenge Bourgogne Franche Comté**
- **Championnat de France des Rallyes VHC**

2.VERIFICATIONS

Des pré-vérifications administratives seront effectuées les jours de reconnaissances (Remise du roadbook) au siège de l'ASA Morvan (1 rue des pierres à AUTUN).

1) **A cette occasion, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.**

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Licences (pilote et copilote).

La présentation au CH d'entrée des contrôles techniques de ces documents (originaux) sera obligatoire pour prendre le départ du rallye.

- Première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Première page du passeport technique.
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

A l'issu de ces pré-vérifications, il vous sera remis (droits d'engagement acquittés) :

Le road-book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des autocollants, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au shakedown (pour les inscrits), votre heure de convocation. Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.

2) Les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu le vendredi 21 août 2020 de 16h à 22h30 au Parc des Expositions de l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (https://asamorvan.com).
Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la règlementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et
50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : **Assurances**

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : **Concurrents et Pilotes**

3.1 Demande d'Engagement-inscription.

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de ASA Morvan, **avant le lundi 17 août 2020 à minuit au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).**

La liste des concurrents régulièremnt engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le mardi 28 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 160 voitures. (National + VHC + VHRS + LTRS)

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés : (système de tracking VDS Racing inclus)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 595 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 545 € si 1 licencié ASA Morvan
  : 525 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1190€

Chèque libellé à l'ordre de : Asa Morvan

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : **Voitures et équipements** 4.1

Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P Pneumatiques :

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes V.H.C, F.F.S.A.

Rappel : Article 6.4.7 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : - 1ère infraction 1minute de pénalité
- 2e infraction disqualification

4.3 Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA.
Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.
Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.
La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation.Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 8€ HT du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles. Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc Dédicaces de Moux en Morvan:

Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

4.4 Echappement

Conforme à la règlementation standard.

ARTICLE 5 : **IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

5.1 : Identification des Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4.

5.2 : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiqués par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.
De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.
Des poursuites judicaires pourront être engagées contre les contrevenants.

5.1.8 **:** Vitres:
Conforme au règlement standard FFSA – Annexe 2

ARTICLE 6 : **Sites et infrastructures**

6.1 Description
Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun. Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2020 représente un parcours total de 436 Kms. Il est organisé en 2 étapes :

1ère étape le samedi 22 août de 2 section (6 ES)
2e étape le dimanche 23 août de 2 section (6 ES)

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **162.8 Km.**

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 22 août

- Sommant - Cussy - Lucenay	ES 1/4 : 9.6 kms x 2 = 19,2 kms
- Chissey - Cussy - Ménnessaire - Moux	ES 2/5 : 17.6 kms x 2 = 35.2 kms
- Lucenay - Villier en Morvan - Savilly	ES 3/6 : 13.5 kms x 2 = 27 kms

Dimanche 23 août

- Sommant - Cussy - Lucenay	ES 7/10 : 9.6 kms x 2 = 19.2 kms
- Chissey - Cussy- Ménnessaire - Moux	ES 8/11 : 17.6 kms x 2 = 35.2 kms
- Lucenay - Villier en Morvan - Savilly	ES 9/12 : 13,5 kms x 2 = 27 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan https://asamorvan.com

6.2 Reconnaissances
Conforme au règlement standard FFSA.
Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.
Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage : **3 passages par ES maximum**

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ; Date et horaires de reconnaissances

Samedi 15 août 2020 (8h à 19h00)
Dimanche 16 août 2020 (8h à 19h00)

Vendredi 21 août 2020 (8h à 19h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book).
A prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée
Le carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents seront distribués aux jours et heures suivants :

Samedi 15 août 2020 07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Dimanche 16 août 2020 07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
Vendredi 21 août 2020 07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun
14h00-16h00 : Parc des exposition l'Edeun à Autun

ARTICLE 7 : **Déroulement du Rallye**

7.2 Disposition Générales Relatives aux Contrôles. Conforme règlementation FFSA

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires et officiels sont :
- Chasubles conformes aux RTS.

7.3.17. Nouveau départ après abandon Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8 : Réclamations–Appels

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : **Classement**

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : **Prix et Coupes**

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés et ayant droit à un prix et présents à la remises des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées. Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le Rallye.
Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires Sportifs, sur le podium du Parc des Expos l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.
La répartition des prix sera la suivante.

Droit d'engagement (Hors Tracking) = engagement payé par l'équipage à l'inscription du rallye et ayant droit à un prix.

	1er	2ème	3ème	4ème
Scratch :	500€	400€	200€	100€
Groupe :	1 droit d'engagement (si - de 4= la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)

Classe	1 droit d'engagement (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1ère Equipage **Féminin** 400€ (200€ si – de 4) +1 coupe (pilote et copilote)
Challenge « **Handisporauto** » (Equipe ayant 1 pilote licencié RCCRES et/ou ICCRES)
1er Equipage au classement général =150€ 2ème 100€
La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen
Il est prévu trois récompenses pour les **commissaires**
Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables. TOTAL DES PRIX

DISTRIBUABLES : PLUS DE 15 000€.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum : https:// asamorvan.com

LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA à l'adresse ci-dessous :

Récapitulatif 2020 des équipements de sécurité Rallye [VOITURE]	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (*Annexe J - FFSA - 2020*)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Armature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X (Annexe J FFSA art. 253.8)				X (art. 261.901.a)	X (Annexe J FFSA art. 253.8)	
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X (Annexe J FFSA art. 253.6)				X (art. 253.6.1.2)	X (Règl tech GT de série art.10)	X (Annexe J FFSA art. 253.6)
Pare brise en verre feuilleté		X (Annexe J FFSA art. 253.11)				X (Annexe J FFSA art.261.902-access3)	X (Annexe J FFSA art. 253.11)	
Film anti-déflagrant		RP (Annexe J FFSA art. 253.11.1)					RP (Annexe J FFSA art. 253.11.1)	
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X (Annexe J FFSA art.253.7.2) - art. 253.7.3.1))			X (Règlt tech F2000 art.31)	X - (Annexe J FFSA art. 253.7.1)	X (Règl tech GT de série art.9)	X (Règl tech GT + rallye art.10)
Coupe circuit		X (Annexe J FFSA art. 253.13)						
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		REC (art. 253.5)	X (Annexe J FFSA art. 253.5)		RP - (Règl tech F2000 art.21)	X (Annexe J FFSA art. 253.5)		
Anneau de remorquage AV-AR		X (Annexe J FFSA art. 253.10)						
Double circuit de freinage		X (Annexe J FFSA art. 253.4)						
2 rétroviseurs extérieurs		X (Annexe J FFSA art. 253.9)						
Triangle de signalisation		X (art 7.5.18.1 Règlement standards des Rallyes)						
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP (Annexe J FFSA art. 253.8.3.5)						
Réservoir carburant		RP (Annexe J FFSA art. 253.14)				RP (Annexe J FFSA art. 261.401.a)	RP (Règl tech. GT de série art.6.6.3.7)	RP (Règl tech. GT + rallye art.12)
Canalisation de carburant		RP (Annexe J FFSA art. 253.3)				RP - (art. 261.402.a0)	RP (Règl. tech. GT de série art.6.1.1)	RP (Règl. tech. GT + rallye art.12)
Siège homologué FIA en cours de validité		X (Annexe J FFSA art. 253.16)				X - (art. 261.901.a2)	RP (Règl tech GT de série art. 6.6.3.2)	RP (Règl tech GT + rallye art. 7.3.4)

!

LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA à l'adresse ci-dessous :

Récapitulatif 2020 des équipements de sécurité Rallye [PILOTE-COPILOTE]	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (*Annexe J - FFSA - 2020*)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X (Règlementation casques 2020)						
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X						
Combinaisons norme FIA 8856-2000		X (Règl. Combinaison-vêtements de proctection 2020)						
Combinaisons norme FIA 8856-2018								
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2000		X						
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2018								
Chaussure homologué norme FIA 8856-2000		X						
Chaussure homologué norme FIA 8856-2018								
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2000		X						
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2018								
Gants ignifugés norme FIA 8856-2000		X						
Gants ignifugés FIA 8856-2018								
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués selon les normes FIA 8856-2000		REC						
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués 8856-2018		REC						